

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### du Conseil Communautaire du Grand Dole

#### Séance du jeudi 21 mars 2024

Abergement-la-Ronce - 18H30

Président: Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 69

Nombre de procurations: 9 Nombre de votants: 78

Date de la convocation: 15 mars 2024 Date de publication: 28 mars 2024

### Conseillers présents

TRONCIN Dominique FICHERE Jean-Pascal MICHAUD Dominique **BERNARDIN Daniel** BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire **CHEVAUX Bruno DAUBIGNEY Jean-Michel** ROBERT Jean-Claude JEANNET Nathalie MATHIOT Agnès **MEUGIN Olivier GINDRE** Denis **GUERRIN** Bernard VERNE Pierre SOLDAVINI Grégory **BONIN Jean-Luc** LEFEVRE Jean-Philippe **PAUVRET Emeric GAUTHRAY-GUYENET Thierry** CHAMPANHET Stéphane MONNERET Christophe **CUINET Jean-Pierre** ROY Jean-Yves DELAINE Isabelle CALINON Séverine **DEMORTIER-BLANC Catherine** DOUZENEL Alexandre CROISERAT Jean-Luc GAGNOUX Jean-Baptiste DRAY Frédérike GUIBELIN Marie-Rose HERRMANN Nadine **HOFFMANN Maurice** JABOVISTE Philippe LEPETZ Joëlle JARROT-MERMET Laëtitia MANGIN Isabelle MARCHAND Sylvette MIRAT Maryline **PECHINOT Jacques** 

**RYAT Thomas** NONNOTTE-BOUTON Catherine STOLZ Julien

PRAT Hervé

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice

LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

REBILLARD Jean-Michel

**ROCHE Paul BREMOND Gabriel** 

RIOTTE Christine

CHAPIN Jean-Paul

**HENRY Micheline** 

GUIBELIN Hervé

VIVERGE Patrick

DAVID Françoise

LABOUROT Céline

SAGET Emmanuel

MILLIER Cyril

**GRUET Olivier** 

SANCEY Pascal

GINFT Gérard

PERNOUX Annie

CALLEGHER Aline

LAGNIEN Jacques

LEGRAND Jean-Luc

### Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérike GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHAUCHEFOIN Gérard JEANNEROD Georges MATHEZ Christian CHAUTARD Christophe PANNAUX Joël **RIGAUD Fabien** 

## Objet: Bilan foncier 2023

Rapporteur: Monsieur Thomas RYAT

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent.

En 2023, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur douze dossiers fonciers incluant quatre acquisitions, deux cessions, trois modificatifs et compléments de dossier déjà délibérés auparavant et trois signatures de convention, l'une pour une antenne relais, les autres pour un contrat de prêt à usage.

Parmi les acquisitions, la première concerne un terrain de 18 398 m² situé à Authume et appartenant à Madame DEMILLIERE Marie-Thérèse. Cette parcelle est toujours vouée à un usage agricole mais constitue une dent creuse au sein de la zone d'activité des « Grandes Epenottes » s'étendant aujourd'hui sur les communes de Dole, Brevans et Authume. Dans le cadre des procédures d'évolutions en cours actuellement pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la Collectivité entend revoir la classification de ladite parcelle dans le PLUi pour lui conférer une vocation économique cohérente à la zone d'activité des Grandes Epenottes. Ainsi, dans ce contexte, il était opportun que la Collectivité maitrise ce foncier de manière à définir plus finement l'affectation future des sols. Cette transaction a été acceptée au prix de 20 euros /m².

La deuxième acquisition intervient dans le cadre de la compétence d'aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Par délibération n° GD39/21 du 8 avril 2021, le Conseil Communautaire avait validé le projet de construction d'une salle multisports sur la commune de Rochefort-sur-Nenon. La concrétisation de ce projet nécessite l'acquisition de la parcelle ZB 179 d'une superficie de 4 310 m² à la commune de Rochefort-sur-Nenon moyennant l'euro symbolique.

Ensuite, intervient un dossier d'acquisition permettant la régularisation de la desserte des terrains de sports sur la commune de Damparis récemment acquis par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet la propriété de Madame et Monsieur CHABRISON bloquait sur une trentaine de mètres la liaison entre la RD 321 et les terrains de rugby et de football. Il a donc été acté l'acquisition d'une partie des parcelles AR 389 et 391 pour une superficie de 205 m² afin de désenclaver lesdits terrains. Cette acquisition au couple CHABRISON a été convenu au prix de l'euro symbolique.

Enfin, la dernière acquisition concerne deux parcelles d'une surface totale de 12 059 m² cadastrée ZX n° 3 et 5 sur la commune de Choisey et propriété de la société SOLVAY. Cette acquisition est intervenue dans le cadre de la restructuration de l'aire de grands passage des gens du voyage permettant ainsi une plus grande maitrise foncière à la Collectivité afin de mener au mieux les travaux sur un périmètre pertinent. Cette opération a été acté au prix de 1,50 euros /m².

A ce jour, trois dossiers ont déjà fait l'objet d'un acte authentique.

Les deux dossiers de cessions approuvées l'année dernière avaient pour objet l'implantation, le déplacement d'activités économiques existantes en zones d'intérêt communautaire sur les Communes de Rochefort-sur-Nenon et Choisey. Ces ventes, portant sur une surface cumulée de 7 308 m², génèrent une recette d'environ 159 120 €.

A ce jour, aucun de ces dossiers n'a fait l'objet d'actes authentiques.

Trois délibérations interviennent dans la cadre de rectification, de modification ou de complément de dossiers déjà délibérés auparavant.

Enfin, la Communauté d'Agglomération de Grand Dole a délibéré sur trois dossiers relatifs à des conventions, l'une pour l'édifice d'une antenne relais au profit de FREE MOBILE sur le terrain de DOLEXPO, les suivantes concernent deux contrats de prêt à usage au bénéfice de Monsieur MARESCHAL sur des terrains acquis à KOHLER, situés à Damparis et permettant à Monsieur MARESCHAL la fauche de ceux-ci.

A ce jour, les trois conventions sont signées de toutes les parties.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

- PREND ACTE du bilan foncier 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme

Jean-Pascal FICHERE.

